

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 janvier 2015

OBJET :

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n° 6

EXPOSE DES MOTIFS

La loi du 26 janvier 1984, notamment en son article 34, dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par son assemblée délibérante.

Il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus.

Considérant le départ des effectifs le 9 février prochain du directeur général des services de la ville, actuellement au grade d'attaché territorial principal, et l'intérêt pour la ville d'Essey-lès-Nancy de pouvoir pourvoir l'emploi ainsi libéré par un agent titulaire du grade inférieur, il est proposé de procéder à la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet.

Néanmoins, en raison de la spécificité de l'emploi de direction générale des services, nécessairement limité dans le temps, le poste créé pourra être pourvu, le cas échéant, par un agent non titulaire de droit public sur la base de l'article 3-3 (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Dans cette hypothèse, l'agent serait recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable, le cas échéant, par reconduction expresse, dans la limite totale tous contrats confondus de 6 ans.

Le candidat retenu devra, en tout état de cause, justifier, au minimum d'un diplôme de niveau licence ou équivalent dans le domaine du management ou de la gestion.

PROPOSITIONS

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de procéder à la création d'un poste, à temps complet, d'attaché territorial ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, compte tenu des besoins du service, à recruter, le cas échéant, un agent non titulaire, dans les conditions fixées par l'article 3-3 (2°) de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de trois ans renouvelable ;
- de charger Monsieur le Maire de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire des attachés territoriaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et à procéder à son éventuel renouvellement.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la modification du tableau des effectifs seront inscrits au chapitre 012 « Charges de personnel » du budget 2015.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et 7 abstentions (M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO) accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 30 janvier 2015.

Pour Extrait



Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bour', written over a horizontal line.

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

tenu sous la présidence de
de M. Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil Municipal le :	19 Janvier 2015
- Convocation distribuée le :	19 Janvier 2015
- Affichage du procès-verbal le :	03 mars 2015

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints,
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, MME SAGET, M. HOFFER, M. ROSSIGNON, MME LANZI, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT D'ORO DE PONTONX, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIR

- M. PERNOSSI à MME CADET

EXCUSES

- MME PARISOT
- M. DI TOMMASO

SECRETAIRE DE SEANCE :

- M. FRANIATTE

Pour extrait,



Michel BREUILLE,

Maire